

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un le 09 août, à dix neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 09 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 28 juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS, maire.

Présents : DELMAS Roland, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, LALBAT Sophie, FAURET Claude, BARSE Mathilde, RESENDE PEDRO Manuel, GAUX Denis, BÖSEL Leendert

Excusés : DURAMY Jean-Luc, CARRE Laurent, CIABRINI Edwige, GENDRON Karine, CORBEAU Jérémy, VAN STOLK Anne

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Madame BORIE Arlette est désignée à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 heures.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Madame BORIE Arlette est désignée à l'unanimité.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

II – DELIBERATIONS**D 2021 32 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE AU SIVOS Transport ALLES sur DORDOGNE/PAUNAT/LIMEUIL**

La commune de Saint-Chamassy est autorité organisatrice pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine de la ligne de transport scolaire entre les écoles de Saint-Chamassy et Limeuil.

Le SIVOS est autorité organisateur des deux lignes de transport scolaire ; Alles sur Dordogne / Limeuil et Paunat / Limeuil.

Cette organisation oblige les parents à effectuer les inscriptions pour le transport à deux endroits différents pour fréquenter les classes de notre RPI.

Monsieur le maire rappelle les difficultés rencontrées par les parents et les différentes administrations (écoles, Région, SIVOS et commune), sources d'erreurs et de retards éventuels.

Il convient donc pour faciliter les démarches d'inscriptions et gagner en efficacité administrative de transférer au SIVOS la compétence transport scolaire pour la rentrée de septembre 2022, celui-ci ayant donné son accord de principe en Conseil Syndical.

Celui-ci gèrera donc les trois lignes, deux avec son bus et une en appel d'offre Régional.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le transfert de sa compétence d'autorité organisatrice de second rang (AOT2) du transport scolaire pour la rentrée 2022 au SIVOS Transport ALLES sur DORDOGNE/PAUNAT/LIMEUIL.

DEMANDE à intégrer le SIVOS Transport ALLES sur DORDOGNE/PAUNAT/LIMEUIL pour la rentrée 2022.

D 2021 33 – APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE (RPQS)

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l’assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération.

Ce rapport est public et permet d’informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d’Alimentation en Eau Potable établi par la Régie Départementale 24

D 2021 34 – L’ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D’OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENTS DU BOURG

Pour mener à bien les travaux de réaménagement du bourg, il convient de s’attacher des services d’un maître d’œuvre.

Après consultation des entreprises, nous avons reçu deux offres de services.

Après analyse de la commission des travaux en date du 27 juillet 2021 et délibération,

Le Conseil municipal à 7 voix pour et 2 contre

- **DECIDE** d’attribuer la mission au cabinet ING MO JEANTE
- **ACCEPTE** la proposition forfaitaire de 12 400 € HT, soit 14880 € TTC.

III- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

Commission Travaux : Mardi 3 août, la commission a débattu sur les devis d’Assistance à Maîtrise d’œuvre reçus des entreprises TSA Belves et ING MO JEANTE.

TSA propose un devis à 14904 € basé sur 150 000 € d travaux (montant estimé minimum). Ce montant sera réévalué lorsque le montant des travaux définitifs sera connu. INGMO propose un forfait à 14 880 €, quelque soit le montant des travaux.

TSA est multi compétence avec plusieurs personnels. Monsieur JEANTE travaille seul.

Les échanges ont porté sur l’étude des différentes réalisations des deux cabinets, de la capacité à faire des propositions techniques et environnementales, de la capacité à tenir un budget raisonnable. Le Conseil décidera.

Les devis de géomètres pour un relevé topographique du bourg (Géoval Lalinde et Agefaur le Bugue) ont également été étudiés, ainsi que la proposition de l’entreprise Garrigue pour l’hydro curage et l’inspection vidéo des canalisations d’eaux pluviales. Le devis de 4 194 € de celui-ci correspond à une durée estimée de 3.5 jours de travail. La facture correspondra au réel effectué, l’exécution sera suivie par Jean-Michel LLACER.

Tous ces travaux sont nécessaires pour la préparation de l’aménagement du bourg.

Il ressort que le Conseil doit définir au plus vite le montant total des travaux, afin de permettre la définition du cahier des charges du marché public pour pouvoir faire les demandes de subventions et lancer les travaux dans la foulée.

La possibilité de réaliser une extension du réseau d’irrigation sur le bourg a été évoquée. En effet la canalisation d’irrigation croise celle d’eau potable qui va être remplacée. Une enquête auprès de habitant du bourg va être réalisée pour recenser les personnes intéressées à prendre un abonnement d’irrigation.

Une réflexion parallèle avec la Régie d’éclairage Publique du SDE24 doit être menée pour définir le mobilier à mettre en place.

Concernant le transformateur, la réflexion doit être conjointe avec ENEDIS et le SDE24.

L'arrêt de bus des collégiens doit trouver sa place dans cet aménagement.

Claude FAURET rappelle au Conseil sa proposition de partager un temps en déambulation sur l'emprise du projet préalablement au premier RDV avec le bureau d'étude.

Le Conseil valide, la date reste à définir.

Monsieur le maire propose en attendant que chaque conseiller puisse continuer à faire des propositions de schémas ou d'idées d'aménagements, sur plan, envoyées à la mairie.

IV - AFFAIRES DIVERSES :

Proposition du SMD3 :

Un courrier positif du 21 juillet nous est parvenu du Président PROTANO, qui confirme l'engagement du SMD3 à améliorer le service sur nos plateformes de Perdijat, Le Mouscard et Vic pour un montant de 19 074.29 € de travaux et 29 888.22 € de bornes, soit près de 50 000€ à leur charge.

Nous attendons toujours la proposition quant à notre participation financière sur le semi enterré de l'atelier communal.

Le Conseil charge Monsieur le maire de répondre à ce courrier d'une manière positive mais néanmoins vigilante.

Boîtes aux lettres collectives de La Poste :

Certaines boîtes collectives sont en très mauvais état, d'autres sont vides. Après avoir échangé avec La Poste et sur leur proposition, un recensement va être opéré avec photos et noms des bénéficiaires, pour transmissions. Ensemble nous pourrions convenir des suites à donner (renouvellement, effacement, déplacement...).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à vingt et une heures 07 minutes.